

NEWS- Sénégal

BULLETIN MENSUEL

JUILLET 2026

INTRODUCTION

Le contexte sécuritaire au Sénégal au mois de juillet reste marqué par de multiples incidents, traduisant des tensions sous-jacentes et des fragilités persistantes dans plusieurs zones du pays. Le Système National d'Alerte Précoce (NEWS) de WANEP-Sénégal a collecté **116 incidents** répertoriés dans des champs thématiques, à savoir **Criminalité organisée et Extrémisme violent (COEV) ; Démocratie et Bonne gouvernance ; Femmes-Paix-Sécurité, et Sécurité Environnementale**. Bien que le nombre d'incidents soit en nette baisse par rapport aux 152 incidents recensés en juin, les 116 incidents enregistrés en juillet continuent de révéler des

vulnérabilités préoccupantes, avec un bilan humain et matériel important **de 50 décès, 44 blessés et d'importants dommages matériels**.

Le présent document propose une lecture analytique des principaux incidents recensés par le système d'alerte précoce NEWS de WANEP-Sénégal. Il formule également des recommandations stratégiques à l'attention des décideurs et parties prenantes, en vue de renforcer les réponses préventives et opérationnelles en faveur de la paix durable, de la sécurité humaine et de la stabilité du pays.

I. CRIMES ORGANISES ET EXTREMISME VIOLENT (COEV)

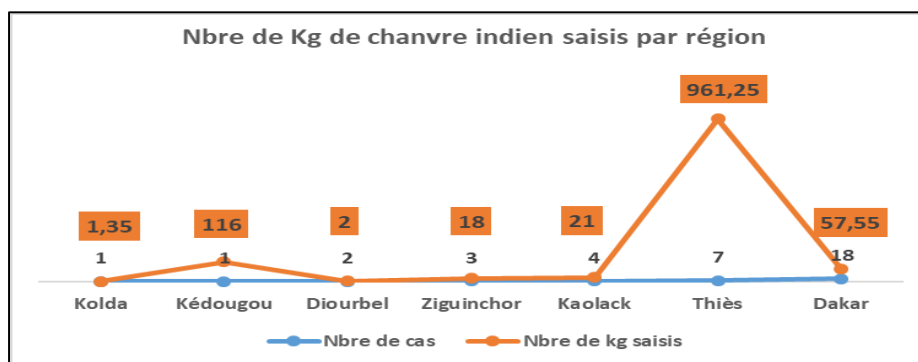
Dans le volet COEV, **56 incidents** ont été comptabilisés, causant **huit (08) décès et quatre (04) blessés**. Ces événements illustrent la persistance des dynamiques criminelles et des menaces sécuritaires sur l'étendue du territoire. La répartition des incidents enregistrés se décline comme suit :

- ✚ 39 cas de saisie de drogue
- ✚ 05 cas d'homicide
- ✚ 05 cas d'agression armée/attaque à main armée
- ✚ 03 cas de suicide
- ✚ 02 cas de trafic de médicaments
- ✚ 02 cas d'orpaillage clandestin

1.1. Au cours de ce mois, les forces de sécurité ont démantelé plusieurs réseaux dans les régions de Dakar, Thiès, Kaolack, Kolda, Ziguinchor, Kédougou, Diourbel, Saint-Louis et saisi des quantités importantes de chanvre indien, cocaïne, crack, haschisch, MDMA, kush et autres substances. Les affaires recensées révèlent une diversification des filières et des modes opératoires, y compris des réseaux transfrontaliers et des circuits d'acheminement sophistiqués. Les nombreuses dénonciations citoyennes et les opérations de renseignement ont renforcé l'efficacité des forces de sécurité dans le démantèlement des réseaux de trafic de drogue. Au total, les forces de sécurité ont saisi **1177,955 kg de chanvre indien, 372 cornets de chanvre indien, 1, 652 kg de cocaïne, 439 g de haschich, 400g de shunk, 245,5g MDMA, 800g de kush, 301 képas de Kush, 637 comprimés d'ecstasy, 2338 comprimés de tramadol**. Parmi les opérations les plus marquantes conduites au cours de cette période figurent notamment :

Dans la nuit du 9 au 10 juillet 2026, l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Stupéfiants (OCRTIS), à travers l'Unité de lutte de Mbour de la BRS de Thiès, a saisi **244,8 kg de chanvre indien** sur la plage de Guéréo (Thiès) à la suite d'un renseignement sur un acheminement de drogue par voie maritime. Surpris par l'intervention des forces de sécurité, les convoyeurs ont pris la fuite en abandonnant dix colis de drogue. Une enquête est en cours afin de les identifier et de démanteler le réseau de contrebande.

Le 19 juillet, la brigade territoriale de Joal a saisi **475 kg de chanvre indien** à Mbodiène (Thiès) après un renseignement sur un débarquement de drogue. Les trafiquants, repérés lors du transport des colis, ont pris la fuite en abandonnant leur cargaison. Au total, 17 colis de stupéfiants ont été récupérés et une enquête est en cours pour identifier les membres du réseau.



1.2. Parmi les autres faits saillants relevant de la thématique Crime Organisé et Extrémisme Violent, cinq (05) cas homicides ont été enregistrés dans les régions de Dakar, Matam, Kaffrine, Ziguinchor, principalement à la suite d'altercations, de conflits interpersonnels, de violences familiales et d'agressions criminelles. Ces faits mettent en évidence le recours récurrent aux armes blanches lors des disputes, de rixes entre jeunes et d'actes de banditisme, entraînant plusieurs décès et blessés graves et soulignent la nécessité de renforcer la vigilance communautaire ainsi que les mécanismes de prévention et de réponse rapide.

Le 2 juillet, au quartier Moderne d'Ourossogui (Matam), un conducteur de moto-jakarta a été mortellement poignardé à l'issue d'une altercation liée à un différend sur la vente d'une moto. Grièvement blessée de plusieurs coups de couteau au flanc, la victime est décédée après son évacuation au centre hospitalier d'Ourossogui. Le principal suspect a pris la fuite et fait l'objet d'une traque. Une enquête a été ouverte par la gendarmerie pour faire toute la lumière sur les circonstances du meurtre et retrouver l'auteur présumé.

Le 5 juillet, une rixe survenue après un match de football dans le village de Belel Babou (kaffrine) a fait un mort et deux blessés. La victime, âgée de 18 ans, a été mortellement poignardée, tandis qu'un autre homme a subi une amputation du pouce et le troisième a été blessé à la machette. L'enquête menée par la Brigade de proximité de Ribot Escalé a permis l'interpellation de trois suspects, dont le présumé auteur du meurtre. Déférés devant le parquet de Kaffrine, ils sont poursuivis respectivement pour meurtre et coups et blessures volontaires.

Le 22 juillet, la Sûreté urbaine de Dakar a interpellé quatre suspects dans le cadre de l'enquête sur le cambriolage armé ayant coûté la vie à un ressortissant chinois à la Cité Fayçal. Les investigations ont permis d'identifier les membres présumés du réseau. Selon l'enquête, la victime a été agressée à son domicile, poignardée puis atteinte par des tirs avant la fuite des assaillants. L'un des suspects, blessé en sautant par une fenêtre, a été retrouvé sur les lieux avec son arme. Les quatre mis en cause sont en garde à vue, tandis que les investigations se poursuivent pour identifier d'éventuels complices.

L'analyse des données issues du NEWS-Senegal concernant la thématique Démocratie et Bonne Gouvernance met en évidence une période de consolidation institutionnelle et de redéfinition des équilibres démocratiques au Sénégal. En effet, plusieurs événements témoignent à la fois de la vitalité des institutions, de la persistance des débats sur la redevabilité politique et du renforcement du positionnement du pays dans la sous-région.

2.1. Renforcement de l'Etat de droit et du contrôle institutionnel

L'invalidation, le 9 juillet, par le Conseil constitutionnel, de la réforme institutionnelle adoptée le 29 juin 2026 par la majorité parlementaire (dominée par PASTEF), constitue un fait majeur pour la gouvernance démocratique. Saisi par le président de la République, Bassirou Diomaye Faye, le Conseil a jugé le texte contraire à la Constitution, évoquant notamment l'absence de financement prévu pour la future Cour constitutionnelle ainsi que des irrégularités dans la procédure d'adoption de la réforme¹. Au-delà de son impact politique, la décision n°6/C/2026 du 9 juillet 2026 annulant la loi de révision constitutionnelle pour vices de forme, réaffirme le rôle d'arbitre de la

haute juridiction et le strict respect des principes de l'État de droit. En rejetant une loi de révision constitutionnelle adoptée par l'Assemblée nationale, la haute juridiction réaffirme son rôle de contre-pouvoir institutionnel et de garant de la conformité des réformes à la Constitution. Cette décision illustre effectivement le principe de séparation des pouvoirs, dans lequel aucune institution, y compris la majorité parlementaire n'échappe au contrôle de constitutionnalité. Elle renforce également la crédibilité du cadre démocratique sénégalais en rappelant que les réformes institutionnelles doivent respecter rigoureusement les exigences juridiques et procédurales.

2.2. Maturité institutionnelle et stabilité politique

Réagissant à cette décision, le président de l'Assemblée nationale, Ousmane Sonko, a indiqué qu'elle s'impose à tous, tout en soulignant que le fonctionnement normal des institutions garantit la stabilité démocratique. Il a également réaffirmé la volonté de l'Assemblée de poursuivre son programme de réformes et de respecter les engagements pris envers les citoyens². La réaction du président de l'Assemblée nationale, constitue un signal positif pour la gouvernance démocratique. En

reconnaissant l'autorité de la décision du Conseil constitutionnel tout en réaffirmant les ambitions réformatrices du Parlement, il contribue à préserver la stabilité institutionnelle et à éviter une confrontation entre pouvoirs publics. Cette attitude traduit une maturité démocratique, caractérisée par l'acceptation des mécanismes de contrôle institutionnel et la gestion pacifique des divergences politiques dans le cadre constitutionnel.

2.3. Débat sur la redevabilité et la justice transitionnelle

Le retour au Sénégal de l'ancien président Macky Sall, le 17 juillet, depuis son départ du pouvoir en avril 2024, et qui a rencontré le président Bassirou Diomaye Faye afin de solliciter le soutien officiel du Sénégal à sa candidature au poste de Secrétaire Général des Nations Unies, a ravivé les débats relatifs à la gouvernance passée et à la question de la responsabilité politique. Le 20 juillet 2026, le gouvernement a officiellement annoncé son appui à cette candidature. Le président Bassirou Diomaye Faye a instruit le gouvernement et le réseau diplomatique sénégalais de promouvoir cette candidature auprès des États membres de l'ONU, la présentant comme celle du Sénégal³. Cette décision a toutefois suscité une vive contestation de la part du Collectif des familles des Martyrs, du Collectif des victimes de Macky Sall et

de l'Initiative Zéro Impunité (IZI). Ces organisations estiment que le bilan des dernières années du régime de Macky Sall, marqué selon elles par des violations des droits humains, des restrictions des libertés publiques et l'absence de poursuites judiciaires concernant les violences politiques, est incompatible avec les valeurs défendues par les Nations unies. Elles ont ainsi exprimé leur opposition au soutien du Sénégal à cette candidature et appelé à la poursuite des enquêtes sur les violations alléguées³. Si le soutien à cette candidature traduit une volonté de promouvoir l'image du Sénégal à l'internationale, les réactions des organisations citoyennes montrent que les questions de justice, de mémoire et de réparation demeurent au cœur du débat national.

1 Senenews, le Conseil constitutionnel invalide la réforme constitutionnelle portée par Ousmane Sonko, https://www.senenews.com/actualites/le-conseil-constitutionnel-invalide-la-reforme-constitutionnelle-portee-par-ousmane-sonko_592861.html

2 Senego, « Cette décision s'impose à tous » : Ousmane Sonko réagit après le verdict du Conseil constitutionnel, https://senego.com/cette-decision-simpose-a-tous-ousmane-sonko-reagit-apres-le-verdict-du-conseil-constitutionnel_1981731.html

3 Pressafrik, Visite de Macky et sa candidature à l'ONU : Les collectifs des victimes dénoncent une « disqualification morale », https://www.pressafrik.com/%E2%80%8BVisite-de-Macky-et-sa-candidature-a-l-ONU-Les-collectifs-des-victimes-denoncent-une-disqualification-morale_a308403.html

2.4. Consolidation du leadership régional du Sénégal

Sur le plan diplomatique, le Sénégal consolide son leadership au sein de la CEDEAO avec l'accession du président **Bassirou Diomaye Faye** à la présidence en exercice de l'organisation, succédant au président Sierra-léonais Julius Maada Bio. Cette dynamique est renforcée par la désignation du Sénégalais, **le Général Birame Souleye Diop**, à la présidence de la Commission de la CEDEAO pour un mandat de quatre ans, plaçant le pays au centre de la gouvernance et de l'intégration régionale. Une opportunité de proposer des orientations stratégiques au profit de la communauté sous-régionale.

Le mois de juillet 2026 révèle une gouvernance sénégalaise marquée par des dynamiques contrastées mais globalement favorables à la consolidation démocratique. D'une part, la décision du Conseil constitutionnel et son acceptation par les acteurs politiques démontrent la solidité des mécanismes institutionnels et le respect de l'État de droit. D'autre part, la controverse autour de la candidature de l'ancien chef d'Etat Macky Sall souligne que les enjeux de redevabilité, de justice et de réconciliation nationale demeurent des défis importants. Enfin, le renforcement du leadership sénégalais au sein de la CEDEAO confirme l'influence croissante du pays sur les questions de gouvernance démocratique à l'échelle régionale.

III. FEMMES - PAIX ET SECURITE

Sous cette thématique, le NEWS a enregistré **16 incidents de Violences Basées sur le Genre (VBG)**, ayant fait **deux (02) morts**. Les cas recensés concernent principalement des homicides, des violences sexuelles (viols, viols sur mineurs, tentative de viol et pédophilie), ainsi que des situations de traite des personnes et d'exploitation sexuelle, touchant majoritairement des femmes, des filles et des enfants. La répartition des cas se présente comme suit :

- ✚ 04 cas de viol
- ✚ 04 cas de traite de personnes
- ✚ 02 cas d'homicide
- ✚ 02 cas de tentative de viol
- ✚ 02 cas d'abus sexuels

- ✚ 01 cas de violences physiques
- ✚ 01 cas de tentative de meurtre

3.1. Les deux homicides recensés concernent des filles mineures particulièrement vulnérables et mettent en évidence l'exposition des enfants à des violences extrêmes, tant dans le cadre familial que communautaire. À titre d'illustration, on peut citer :

La brigade de proximité de Kanel a élucidé le meurtre de la petite, âgée de 2 ans, retrouvée sans vie le 2 juillet au quartier Médina Thiélol (Matam). Trois individus ont été interpellés le lendemain. Selon les faits, la fillette dormait dans la cour extérieure de la concession familiale ; sa mère s'est absentée brièvement pour brancher son téléphone, permettant l'enlèvement. L'enfant a été retrouvée nue et sans vie dans une cour voisine. L'enquête a révélé qu'elle avait été enlevée, violée successivement par les trois suspects âgés de 13, 17 et 24 ans, puis étranglée. Passés aux aveux, ils ont été déférés au parquet pour association de malfaiteurs et viol collectif suivi de meurtre sur mineure de moins de 13 ans.

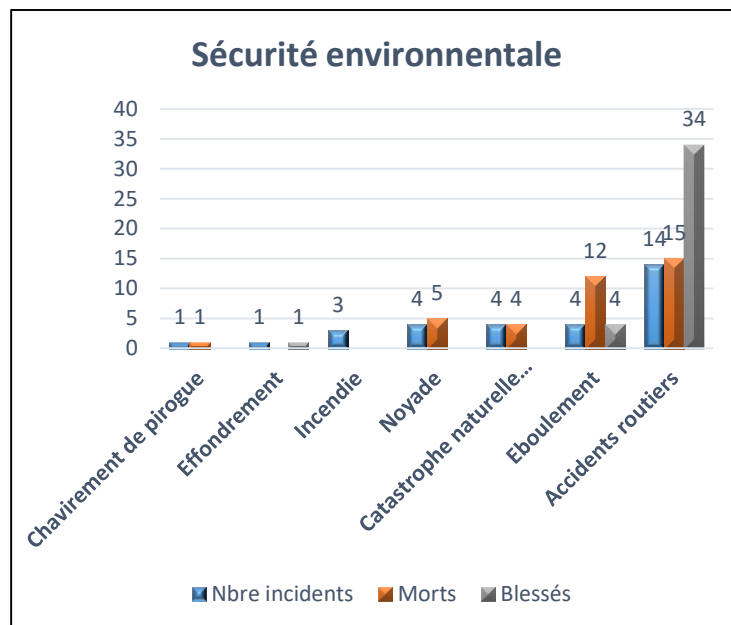
Une fillette de 14 ans, souffrant d'un handicap physique et de troubles mentaux, a été tuée à coups de pilon à Médina Wandifa (département de Bounkiling, Sédhiou). Son beau-père a reconnu les faits, affirmant avoir voulu mettre fin aux difficultés liées à sa prise en charge. Après le décès, le corps de la victime a été enterré clandestinement, avant d'être exhumé une semaine plus tard sur instruction des enquêteurs de la brigade de Bounkiling et de la Section de recherches de Ziguinchor. Le présumé meurtrier, son épouse, l'imam ayant procédé à la prière mortuaire et deux laveuses mortuaires ont été arrêtés et déférés le 07 juillet devant le procureur de Sédhiou.

Ces incidents, survenus dans les sphères familiale, scolaire et communautaire, mettent en évidence la persistance des violences fondées sur le genre et l'existence de réseaux d'exploitation, soulignant la nécessité de renforcer les mécanismes de prévention, de protection des victimes, de poursuite judiciaire des auteurs et de lutte contre la traite des personnes.

IV. SECURITE ENVIRONNEMENTALE

La thématique sécurité environnementale a été marquée par une succession d'incidents ayant entraîné un lourd bilan humain et d'importants dégâts matériels. Au total, **34 incidents ont été recensés, faisant 40 morts et 39 blessés**. Les incidents enregistrés mettent en évidence la vulnérabilité persistante des populations face aux risques liés aux transports, aux aléas météorologiques, aux incendies, aux activités minières et à la dégradation des infrastructures. La répartition des incidents recensés se présente comme suit :

- ✚ 14 cas d'accidents de la route
- ✚ 04 cas d'éboulement
- ✚ 04 cas de catastrophe naturelle (foudre)
- ✚ 04 cas de noyade
- ✚ 03 cas d'incendie
- ✚ 02 cas de chute mortelle
- ✚ 02 cas d'effondrement de mûr
- ✚ 01 cas de chavirement de pirogue



4.1. Les accidents mortels enregistrés en juillet mettent en évidence la persistance de l'insécurité routière sur les axes nationaux et en milieu urbain, impliquant principalement des véhicules de transport en commun et des motocyclettes. Les pertes humaines, dont plusieurs enfants et jeunes, ainsi que le nombre élevé de blessés graves, soulignent les risques liés à la vitesse, aux collisions et aux conditions de circulation sur certains tronçons. Ces accidents ont occasionné un bilan humain, faisant **au moins 15 morts et 34 blessés**.

Le 14 juillet, un accident de la circulation à Semel (commune de Fass, région de Saint-Louis) a fait trois morts et douze blessés, dont sept dans un état grave. Un minicar de transport en commun de type « Cheikhou Chérifou », en provenance de Dakar, a dérapé avant de percuter une benne à ordures. Les sapeurs-pompiers ont évacué les victimes vers l'hôpital régional de Saint-Louis pour leur prise en charge.

Situation des cas d'accidents par région – juillet 2026

Région	Nbre de cas	Morts	Blessés
Louga	6	7	4
Saint-Louis	2	4	13
Dakar	2	1	4
Kolda	1	1	0
Ziguinchor	1	0	10
Thiès	1	1	1
Kaolack	1	1	1

4.2. La recrudescence des éboulements sur les sites d'orpaillage clandestins de Kédougou demeure préoccupante. **Quatre (04) incidents** ont été recensés au cours du mois, **faisant 12 morts et 4 blessés**. Parmi les plus marquants, nous pouvons citer :

Le 1er juillet, deux éboulements survenus à Séguéko et Sékhoto (département de Saraya) ont causé la mort de sept orpailleurs. Le premier a fait six morts et un blessé grave après l'effondrement d'une excavation, tandis que le second a coûté la vie à un jeune orpailleur enseveli dans un ancien cratère. Les accidents sont principalement attribués à l'instabilité des terrains, aggravée par les fortes pluies et les exploitations anarchiques.

Le 7 juillet, vers 14 heures, un éboulement dans un site d'orpaillage clandestin près du village de Dambala (commune de Missirah Sirimana, département de Saraya) a causé la mort de quatre orpailleurs étrangers âgés de 17 à 21 ans.

La recrudescence des cas d'éboulement observée dans les zones d'exploitation minière traduit la persistance de conditions de travail dangereuses, particulièrement sur les sites d'orpaillage artisanal où les normes de sécurité sont insuffisamment appliquées. La fréquence de ces accidents, souvent meurtriers, met en évidence les limites des dispositifs de contrôle, l'exploitation de puits non sécurisés et la vulnérabilité des exploitants artisanaux.

V. RECOMMANDATIONS

Ministère de l'intérieur et de la Sécurité publique

- ✚ Intensifier les opérations de lutte contre le trafic de stupéfiants, particulièrement dans les zones frontalières et les corridors identifiés comme des axes de transit ;
- ✚ Accroître la surveillance des sites d'orpaillage clandestin et renforcer la coopération entre les forces de défense et de sécurité pour limiter les activités illicites et leurs impacts sécuritaires.
- ✚ Encourager une coopération étroite avec la population en facilitant la remontée d'informations ou les comportements suspects grâce aux lignes vertes dédiées : Gendarmerie (800 00 20 20 ou 123) et Police (800 00 17 00 ou 17) ;

Ministère des Mines et de la géologie

- ✚ Renforcer les inspections régulières des sites miniers, en particulier des zones d'orpaillage artisanal, afin de vérifier le respect des normes de sécurité ;
- ✚ Fermer ou suspendre l'exploitation des puits présentant un risque élevé d'effondrement jusqu'à leur mise en conformité.

Au ministère de la famille et des solidarités

- ✚ Intensifier les actions de prévention à travers la vulgarisation et la coordination d'un plan d'action national de lutte contre les VBG
- ✚ Impliquer tous les acteurs communautaires susceptibles de contribuer de manière significative dans les dispositifs d'alerte et de signalement accessibles dans les quartiers et établissements scolaires afin de faciliter la dénonciation des violences.

Au ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement

- ✚ Intensifier les contrôles routiers sur les principaux axes accidentogènes, en ciblant les excès de vitesse, les dépassements dangereux et les infractions liées au transport public ;
- ✚ Renforcer le contrôle technique obligatoire des véhicules de transport en commun, les poids lourds et les motos affectées au transport de personnes ;
- ✚ Accélérer la réhabilitation des infrastructures routières dégradées, améliorer la signalisation et installer davantage de dispositifs de ralentissement dans les zones à haut risque.

Aux organisations de la société civile

- ✚ Intensifier les initiatives de sensibilisation communautaire sur les risques liés à la drogue, aux violences basées sur le genre.
- ✚ Renforcer les programmes de médiation communautaire et de cohésion sociale dans les zones exposées aux tensions sociales et à la criminalité.
- ✚ Mener des campagnes nationales de promotion de la non-violence et de la gestion pacifique des conflits en vue de réduire les cas d'homicides volontaires et involontaires dans le pays.
- ✚ Travailler en complémentarité avec les institutions publiques pour inciter à signaler les violences basées sur le genre et orienter les victimes vers les dispositifs d'aide existants : Association des Juristes Sénégalaises (800 805 805), ainsi que vers la Gendarmerie (800 00 20 20 ou 123) et la Police (800 00 17 00 ou 17) afin de dénoncer les auteurs des abus sexuels.

A la population

- ✚ Collaborer davantage avec les forces de défense et de sécurité en signalant tout comportement suspect, trafic illicite ou situation de violence via les canaux appropriés : Gendarmerie (800 00 20 20 ou 123) et Police (800 00 17 00 ou 17)
- ✚ Promouvoir au sein des familles et des communautés des valeurs de tolérance, de dialogue et de règlement pacifique des conflits en vue de réduire considérablement les homicides dûs aux recours à la violence et aux armes blanches .
- ✚ Encourager la dénonciation des violences sexuelles et des abus commis contre les enfants, tout en protégeant les victimes contre la stigmatisation et en les dirigeant vers une prise en charge complète y compris psychologique .
- ✚ Sensibiliser les jeunes aux risques liés aux comportements dangereux sur la route, notamment la conduite imprudente des motos et le non-port des équipements de protection.
- ✚ Eviter les espaces ouverts comme les champs, les plages ou sous les arbres isolés pendant les orages.

Aux conducteurs de motos Jakarta

- ✚ Porter systématiquement un casque homologué et veiller à ce que le passager en soit également équipé.
- ✚ Respecter les limitations de vitesse, les règles de priorité et les distances de sécurité
- ✚ Éviter les dépassements dangereux, les manœuvres brusques et la circulation à contresens.
- ✚ Se conformer aux règles relatives au transport de passagers et éviter toute surcharge susceptible de compromettre la stabilité de la moto.

ANNEXE

Domaines thématiques	Incidents	Nombre de cas	VICTIMES	
			Décès	Blessés
Crimes organisés et extrémisme violent	Trafic/Saisie de drogue	39	0	0
	Homicide	05	5	1
	Agression armée	05	0	3
	Suicide	03	3	0
	Trafic de médicaments	02	0	0
	Orpaillage clandestin	02	0	0
Démocratie et Gouvernance	Grève	05	0	0
	Manifestation pacifique	03	0	0
	Emigration irrégulière	02	0	0
Femmes, Paix et Sécurité	Viol	04	0	0
	Traite de personnes	04	0	0
	Homicide	02	2	0
	Tentative de viol	02	0	0
	Abus sexuels	02	0	0

	Violences physiques	01	0	1
	Tentative de meurtre	01	0	0
Sécurité Environnementale	Accidents routiers	14	15	34
	Eboulement	04	12	4
	Catastrophe naturelle (foudre)	04	4	0
	Noyade	04	5	0
	Incendie	03	0	0
	Chute mortelle	02	2	0
	Effondrement	01	0	1
	Chavirement de pirogue	01	1	0
TOTAL		116	50	44

Edité le 31 juillet 2026

À travers son Système National d'Alerte Précoce communément appelé NEWS, le Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP-SN), élabore et diffuse à la fin de chaque mois un bulletin mensuel sur la sécurité humaine afin d'informer les différents acteurs et/ou partenaires et formuler des recommandations à l'endroit des différents décideurs pour une approche de solution aux alertes données. Ce monitoring mensuel est basé sur des informations collectées sur le terrain par les moniteurs terrains de WANEP-SN mais également du monitoring des différents médias tant nationaux qu'internationaux.

Yoff, cité Apepsy Ecologique lot n°E/48 (porte principale stade municipal de Yoff) - DAKAR – SENEGAL Tél (221) 33 855 02 16 // 76 329 19 43 // 77 551 14 20 Email : wanep-senegal@wanep.org // www.wanepsenegal.org // www.wanep.org